

La participation financière du Gouvernement canadien à la Banque, assurée par l'intermédiaire de l'ACDI, s'élève à 15 millions de dollars, dont 10 millions au titre de la formation du capital et 5 millions destinés au Fonds spécial, source de prêts à des conditions faciles. Le versement de la part canadienne au Fonds spécial est échelonné sur une période de cinq ans. La Grande-Bretagne a pris un engagement analogue, alors que les États-Unis, empêchés par leur législation d'être membre de la Banque, assuraient néanmoins une ligne de crédit entre l'AID américain et la Banque par un apport de 6 millions au Fonds spécial. La Charte de la Banque prévoit l'admission d'autres membres régionaux à certaines conditions. Un appui financier de la part de pays non membres est également possible aux termes de la Charte.

### **Étude économique tripartite**

L'élan donné à la création éventuelle d'une institution financière pour la région avait pour origine l'Étude économique tripartite des îles Windward et Leeward, effectuée au début de 1966 avec la participation de la Grande-Bretagne, du Canada et des États-Unis. Une des conclusions de l'étude était en effet que l'ensemble de la région pouvait tirer de grands avantages, pour le développement entre autres, de la création d'une institution de ce genre. La Conférence Canada-Antilles du Commonwealth tenue en juillet 1966 à Ottawa a approuvé cette idée en acceptant « d'étudier la possibilité d'établir une institution financière pour le développement régional, qui pourrait servir à financer des projets d'intérêt particulier pour les petites régions, ainsi que des projets qui seraient utiles pour l'ensemble de la région des Caraïbes ». Les pays antillais du Commonwealth, avec l'appui du Canada, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, ont ultérieurement invité le Programme des Nations Unies pour le développement à entreprendre un examen détaillé des possibilités d'établir un organisme financier dans la région. L'étude du PNUD recommandait la création d'une institution financière analogue à la Banque asiatique de développement mais à une échelle plus modeste. Les discussions entre les parties intéressées au projet ont commencé à la Barbade en 1967 et, en octobre de la même année, le Gouvernement canadien acceptait, en principe, que le Canada joue un rôle actif dans l'établissement de la Banque.

Après diverses réunions, l'accord s'est trouvé réalisé sur la plupart des points au début de 1968, bien que certaines questions fussent encore à résoudre. À la fin du premier semestre de 1969, un important travail était accompli et l'Accord a pu être signé en octobre. L'inauguration de la Banque doit avoir lieu au début de 1970, après l'élection du président et des autres cadres de l'institution.

L'article d'introduction de l'Accord définit ainsi le but de la Banque : « Contribuer à l'essor économique harmonieux et au développement des pays membres dans la région des Caraïbes . . . , et faciliter la coopération et l'intégration économiques entre ces pays, en accordant une attention urgente et particulière aux besoins des pays insuffisamment développés de la région. » Comme